

TRANSPORT ET LOGISTIQUE NOUVEAUX RISQUES ENVIRONNEMENTAUX



La réglementation environnementale a fondamentalement évolué avec l'entrée en vigueur de la Directive européenne 2004/35/CE.

Depuis le 30 avril 2007, la nouvelle responsabilité créée à l'égard de biens communs « environnementaux » non appropriés, tels que les sols, l'eau, la faune et la flore, prévoit ainsi :

- 1. un champ d'application élargi à toute activité réglementée,
- 2. un régime de responsabilité sans faute pour certaines activités,

L'exposition environnementale des acteurs économiques n'est plus limitée à la responsabilité civile et intègre également :

- l'atteinte à la biodiversité,
- les pertes pécuniaires relevant plus des problématiques « dommages ».

Cette exposition, qui n'est pas garantie, ou très peu, par les contrats d'assurance traditionnels, nécessite une analyse des risques et une adaptation des couvertures d'assurance.

Vos enjeux : identifier et maîtriser vos risques environnementaux sur toute la chaîne logistique

En 2012, la base de données A.R.R.A. du BARPI (Bureau d'Analyse de Risques et Pollutions Industrielles) note plus de 150 événements de transport avec des incidences environnementales ainsi que près de 300 accidents en stockage et entreposage intervenus depuis 1980.

Or, près de 15 % de la superficie européenne est composée d'espaces naturels protégés (dits « Natura 2000 »), renforçant la probabilité de survenance d'un incident dans ces zones dites sensibles. Dès lors, le déversement de marchandises en zone sensible peut engendrer de lourdes répercussions : destruction d'écosystèmes, pollution des sols ou cours d'eau et de nappes phréatiques nécessitant une dépollution et générant des dommages à des tiers...

L'impact financier encouru est potentiellement majeur; notamment en transport et logistique où le risque environnemental existe à différents niveaux de la chaîne logistique (supply chain).

Notre approche : l'accompagnement de toutes vos activités de supply chain par une équipe dédiée

Marsh a développé des programmes modulaires et novateurs visant à couvrir l'ensemble des expositions des acteurs de la chaîne logistique.

Responsabilité liée à l'exploitation de plateformes logistiques et aux activités associées (ateliers de maintenance et de lavage des citernes et des véhicules, le cas échéant stations services internes...)

2 Responsabilité en cours de transport par route ou par rail

Responsabilité liée aux interventions réalisées chez des tiers : gestion de stocks, opérations de chargement et de déchargement de marchandises dangereuses

Responsabilité liée à un passif environnemental : cuves enterrées de carburant, d'huiles neuves ou usagées, fosses de vidange, stockage de marchandises dangereuses, fosse de stockage des eaux de lavage



CONCRÈTEMENT



Déversement de substances dangereuses lors d'un accident routier

Transportée par un camion, une substance chimique dangereuse se déverse suite à un accident dans un cours d'eau longeant la route.

L'écosystème de celui-ci est partiellement détruit et la nappe phréatique alimentant le département en eau potable est infiltrée. Le transporteur a, à sa charge : les coûts de réparation de l'écosystème, les coûts de dépollution de la nappe et des dommages immatériels subis par l'exploitant de celle-ci.

→ Les coûts occasionnés sont pris en charge par la garantie « Responsabilité environnementale en cours de transport » mise en place selon les recommandations de Marsh.



Incendie d'un entrepôt

Un site entreposant CDs et DVDs prend feu. Les fumées toxiques générées entrainent la fermeture temporaire d'établissements voisins. Un site « Natura 2000 » est également touché, et ses eaux d'extinction, chargées en matières dangereuses, polluent un cours d'eau mitoyen.

→ La garantie « responsabilité environnementale exploitant de site » proposée par Marsh couvre les pertes d'exploitation subies par les établissements voisins, les frais de dépollution du cours d'eau et les dommages à la biodiversité forestière.



Dommages causés lors d'une intervention chez un client

Une fausse manœuvre sur un site chimique lors d'une opération de déchargement provoque la rupture d'une citerne de stockage hydrocarbure. Lors de la fermeture des vannes du bassin de confinement du site, une erreur entraine la pollution des sols au droit de l'atelier principal, générant un arrêt d'activité de plusieurs semaines et des frais de dépollution importants.

→ Marsh a conçu une solution « responsabilité environnementale intervenant sur site » indemnisant les pertes pécuniaires subies par le client du logisticien.

LES ATOUTS MARSH

Un département dédié aux risques environnementaux constitué de spécialistes.

L'expertise du secteur transport et logistique.

Le support d'un réseau international.

Les informations figurant dans la présente publication ont uniquement vocation à aborder les thèmes concernés de manière générale et n'ont nullement valeur de conseil personnalisé. Par conséquent, il convient de ne pas utiliser ces informations en tant que telles. Marsh est à votre disposition pour étudier vos besoins spécifiques.

Ni le présent document, ni aucune partie des informations qu'il contient ne peuvent être copiés ou reproduits sous aucune forme que ce soit sans le consentement de Marsh S.A.S., à l'exception des clients de Marsh S.A.S. qui ne sont pas tenus d'obtenir ladite autorisation pour tout usage du présent document à des fins internes. MARSH S.A.S. – Société de courtage d'assurances. Société par Actions Simplifiée.

Capital $5\,807\,566,00$ euros. RCS Nanterre : $572\,174\,415$. N° ORIAS $07\,001\,037$ – www.orias.fr. N° TVA intracommunautaire : FR $05\,572\,174\,415$.

Siège social : Tour Ariane – 5, place des Pyramides – 92800 Puteaux. Assurance de responsabilité civile professionnelle et Garantie financière conformes aux articles L512.6 et L512.7 du code des assurances. Direction Communication et Marketing 1805. © Tous droits réservés Marsh S.A.S. 2018.

Pour plus d'information, un numéro unique :

0141345656

Marsh est présent à :

Paris La Défense Aix-en-Provence Bordeaux Lille Lyon Orange Toulouse

www.marsh.fr